

A St Denis, le Jeudi 01 Avril 2021,



**Ex apprentis SNCF dont  
l'apprentissage a eu lieu  
entre 1978 à 2007.**

Vous venez de recevoir un courrier de la direction, demandant de vous positionner sur la partie MST4.

En tant qu'ex apprenti, vous avez le droit à deux indemnités à l'AOD (âge d'ouverture des droits) à la retraite.

<b>Année de naissance</b>	<b>Age de AOD</b>
<b>1962</b>	<b>55 ans et 4 mois</b>
<b>1963</b>	<b>55 ans et 8 mois</b>
<b>1964</b>	<b>56 ans</b>
<b>1965</b>	<b>56 ans et 4 mois</b>
<b>1966</b>	<b>56 ans et 8 mois</b>
<b>1967 et après</b>	<b>57 ans</b>



**MST 3** 0.25% du salaire mensuel par trimestres validés. (Si vous avez 3 trimestres validés sur votre relevé de carrière vous aurez le droit à 0.25% de votre salaire actuel X 3 trimestres tous les mois).

Le montant de la **MST 3** est **liquidable** et compte pour le calcul de votre retraite CPRP SNCF.

**MST 4** est une indemnité fixe mensuelle (21 euros par trimestre non validé; montant 2020) qui sera versée dès que l'AOD est atteint. (Si vous avez 5 trimestres d'apprentissage non validés, vous toucherez donc 21 euros X 5 trimestres soit 105 euros mensuel)

Ce montant n'est **pas liquidable** et ne rentre pas dans le calcul de votre retraite.

**SUD-Rail** a signé un accord permettant, via l'anticipation du versement de 36 mois de MST4, une partie du financement par la SNCF pour racheter les trimestres d'apprentissage (maxi 4 trimestres) cotisés mais non validés.

Cette démarche de rachat est à l'initiative de l'agent. Il faut se rapprocher de la CARSAT de votre département pour demander un devis. **Vous pouvez le faire 3 mois avant d'atteindre votre AOD.**

**SUD-Rail** a signé cet accord pour que la MST 4 ne soit pas qu'un EVS de plus mais bien une aide au rachat.

**SUD-Rail** revendique toujours que la SNCF participe entièrement au coût du rachat des 4 trimestres cotisés mais non validés.

Si vous vous engagez dans ce rachat, il vous restera une partie à votre charge.

En 2021, le coût de rachat d'un trimestre est de **1369 euros**. Donc si vous rachetez 4 trimestres cela va vous coûter **5476 euros** dont vous pouvez étaler le paiement sur 24 mois auprès de la CARSAT.



### Exemple :

*Vous avez 5 trimestres non validés d'apprentissage. Vous percevrez 21 euros X 5 soit 105 euros/mois*

*Si vous décidez de racheter 4 trimestres (c'est le maximum que l'on peut racheter), la SNCF versera en une seule fois 36 mois X 105 euros = 3780 euros. Il vous restera donc 5476 - 3780 = 1696 euros de votre poche.*

L'avantage de racheter vos trimestres est que le montant de la MST 3 va augmenter dès le rachat des trimestres non validés, mais va aussi annuler une partie de la décote.

Donc cela vous permettra de partir avant avec le même montant de retraite que si vous restiez au boulot. Vous gagnerez entre 3 à 6 mois de boulot en moins. C'est toujours ça de pris.

Pour l'exemple précité la MST 3 sera, dès que vous aurez racheté, de 0.25% de votre salaire X 7 trimestres tous les mois jusqu'à votre départ effectif de la SNCF.

**Elle est totalement liquidable et comptera bien entendu dans votre calcul de retraite.**

## Si vous avez des difficultés de compréhension Vous pouvez contacter les militants SUD-Rail

✂

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse SNCF .....  
N° de Tel SNCF : ..... Portable : .....  
Mail : .....

Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :

Je veux adhérer à Sud Rail.



A remettre à un délégué SUD-Rail

